Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20260929-N02CC290926-DE

Délibération du conseil communautaire
N°02-CC290926

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à 18 heures, le conseil communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 23 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle « Pondi » au palais des congrès de Pontivy, sous la présidence de Soizic PERRAULT.
Le conseil communautaire est composé de 55 conseillers communautaires conformément à l'arrêté inter-préfectoral du 17 octobre 2025.

Etaient présents : Jean GUILLOT et Gaëlla AUBRY-BELNA de Bréhan ; Maryvonne LE FORESTIER, Xavier ROBIN et Corinne HAQUIN de Cléguérec ; Daniel AUDO de Crédin ; Jean-Yves QUENTEL de Gueltas ; Stéphanie L'HOSTIS-LE DIAGON et Benoît LEGRAND de Guern ; Laëtitia BRIZOUAL de Kerfourn ; Jean-Jacques VIDELO et Emmanuelle GUEVELLO-COUDERT du Sourn ; Olivier GUEGAN de Malguénac ; Jean-Pierre LE PONNER et Véronique BLANDEL de Neulliac ; Lionel ROPERT, Claudine LE GARGASSON et Guillaume DUVAL de Noyal-Pontivy ; Luc BOVANI et Nadine LEVEQUE de Pleugriffet ; Soizic PERRAULT, Philippe JOUBAUD, Caroline JEGADO, Roger BERNON, Albane STEPHAN, Alexandre DESHAYES, Julie LEBEL, Frédéric MAGUET, Jacqueline BOLLE-JESUS, Laurent TELLIER, Alicia LE MOING, Marcel TARTARY, Sabine BRESSON, Paul LE GUERNIC et Jean-Jacques MERCEUR de Pontivy ; Bernard LE BRETON de Radenac ; Cédric JOSSO et Lydia DESMARES de Réguiny ; Christophe JOUANNO et Anne-Lise CARRO de Rohan ; Guy GAUTIER de Saint-Aignan ; Anne LE BORGNE de Sainte Brigitte ; Claude-Albert LE BRIS et Magalie GAUTIER de Saint-Gérand-Croixanvec ; Claude VIET et Carole SCHNAIDERMAN de Saint-Gonnery ; Laurence MARIVAIN et Christian GUILLEMET de Saint-Thuriau ; Laurent GANIVET de Séglien et Olivier CONSTANT de Silfiac.
Absents excusés ayant donné pouvoir : Marie-Thérèse JEHANNO de Crédin à Daniel AUDO ; Arnaud DAVID de Kergrist à Olivier CONSTANT ; Anne-Claire RESCOURIO de Malguénac à Olivier GUEGAN ; Claudine GICQUEL de Radenac à Bernard LE BRETON ; Lorène BERRONE de Saint-Connec à Laurence MARIVAIN.

Accès au droit Nord Morbihan – Subvention année 2026

Depuis 2013, Pontivy Communauté s'est engagée à soutenir la mise en place d'un point d'accès au droit à l'échelle du Nord du département du Morbihan et plus particulièrement une permanence d'information juridique généraliste de proximité à Pontivy. L'association dénommée « Accès au droit Nord Morbihan » est installée, à titre gratuit, dans une partie des locaux propriété de Pontivy Communauté, place Bisson à Pontivy.

Depuis l'année 2024, la participation financière au fonctionnement de ce service est de 0,71€.

Pour information, 5 autres communautés de communes adhèrent à l'association :
- Roi Morvan Communauté
- De l'Oust à Brocéliande Communauté
- Ploërmel Communauté
- Centre Morbihan Communauté
- Baud Communauté

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **d'attribuer une participation financière de 0,71 € par habitant (population totale en vigueur au 1er janvier 2026 - 47 878 habitant) soit 33 993 € à l'association « Accès au droit Nord Morbihan » pour l'année 2026 et d'autoriser le versement ;**

- **d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette décision.**

Les rapports d'activité 2025 sont joints en annexes.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

La Présidente,
Soizic PERRAULT

La Secrétaire de séance,
Alicia LE MOING